

DOSSIER DE PRESSE

MASSACRES À L'UNIVERSITÉ : L'UNION ÉTUDIANTE APPELLE À LA MOBILISATION GÉNÉRALE

ALERTE COUPE BUDGÉTAIRE !



Cette place a été supprimée par manque de budget



Au total à Paris 6 ne restent
plus que 10 places



L'Union Étudiante mobilisée contre les
coupes budgétaires en décembre 2024 -
Photographie de Nicolas Marques ©



Ce dossier a été réalisé en février 2025.

Rédaction et réalisation : Alice Cohen-Morzadec, Manon Denizot, Eleonore Schmitt, Tanguy Tregou-Delvescovo, Nathan Guillemot, Inês Fontenelle, Felix Stive



ÉDITO POLITIQUE



1,5 milliards d'euros. Tel est le montant du coup de rabot porté aux universités avec le budget Bayrou, le plus austéritaire depuis 25 ans. Cette coupe brutale dans le budget de l'Enseignement supérieur et de la recherche va durement affecter nos conditions d'études et nos réalités quotidiennes d'étudiant·es. Ce budget, imposé par 49.3, s'inscrit dans un contexte inédit d'austérité pour les universités et de précarité pour les étudiant·es, alors que 60/75 universités sont en déficit cette année et que les jeunes n'ont jamais été aussi pauvres. Dans le même temps, la France n'a jamais été aussi riche.

Depuis le 5 décembre, l'Union étudiante se mobilise partout en France pour alerter les étudiant·es sur les conséquences concrètes de ces politiques austéritaires - et réactionnaires - menées par les gouvernements d'Emmanuel Macron. Partout, le débouché est le même : des étudiant·es qui rejoignent par milliers le mouvement pour revendiquer une autre université, gratuite, ouverte à toutes et émancipatrice.

Alors que le mouvement s'étend à de plus en plus d'universités, ce dossier a vocation à pointer du doigt les conséquences mortifères des politiques menées par Emmanuel Macron sur les universités. Sélection, précarisation et répression sont aujourd'hui devenues la norme pour les étudiant·es. Cela ne doit pas être une fatalité : il est temps de les mettre à l'arrêt.

L'Équipe Nationale
de l'Union Étudiante

SOMMAIRE

ÉDITO POLITIQUE

5

1 – DES UNIVERSITÉS ASPHYXIÉES AU DÉTRIMENT DE NOS CONDITIONS D'ÉTUDES ?

8

- A- Comment les gouvernements libéraux étouffent l'Université :
entre PREF et menace de mise sous tutelle 10
- B- L'asphyxie de l'Université, au détriment de la lutte contre les
discriminations et de la lutte pour l'accessibilité de
l'enseignement supérieur 11
- C- Un projet de destruction de l'université publique au profit du
privé 14

2 – UN RENFORCEMENT DE LA SÉLECTION SOCIALE ET RACISTE À L'UNIVERSITÉ

16

- A - Avoir une place à l'université : un parcours du combattant 17
- Parcoursup en 2025, une machine à broyer les élèves 18
- Une sélection de plus en plus vorace en master 18
- B - La généralisation des frais d'inscription comme horizon 20
- Bienvenue en France : une politique purement raciste et
xénophobe qui se place au coeur de la matrice néolibérale
d'Emmanuel Macron 20
- Zoom sur le passage en force de la hausse des frais d'inscription
à l'Université de Caen 23
- Vers une généralisation des frais d'inscription 24

3 – LES JEUNES SOUS MACRON NE SONT QU’UNE VARIABLE D’AJUSTEMENT

26

A - Crise du logement étudiant : le gouvernement fait exploser la facture des étudiant·es et ne répond pas aux besoins 27

B - 8 ans sous Macron : une facture explosive laissée à la jeunesse 29

C - Les apprentis et services civiques, variable d'ajustement budgétaire 30

Les apprentis, nouvelle cible du gouvernement 30

Un chantage honteux aux services civiques pour éviter la censure 31

CONCLUSION – LES ÉTUDIANT·ES ORGANISENT LA RIPOSTE !

32

LES REVENDICATIONS DE L’UNION ÉTUDIANTE

34



PARTIE 1

DES UNIVERSITÉS ASPHYXIÉES AU DÉTRIMENT DE NOS CONDITIONS D'ÉTUDES

La situation budgétaire des universités s'inscrit dans la continuité des politiques libérales menées ces dernières décennies. L'autonomisation à outrance des universités - encore renforcée cette année par l'Acte 2 de l'autonomie lancé par Sylvie Retailleau - aggrave les problématiques de certains établissements qui se retrouvent dans des impasses financières.

1,5 MILLIARDS

DE COUPES BUDGÉTAIRES

c'est 1,5 milliards d'euros qui ne seront pas investis pour répondre aux enjeux de démocratisation de notre service public de l'enseignement supérieur.



**SOIT L'ÉQUIVALENT DE LA SUPPRESSION
DE 15X L'UNIVERSITÉ DE RENNES 2**

69^x
OU LA
SUPPRESSION DE
 **nîmes**
UNIVERSITÉ

**OU
L'ÉQUIVALENT DE LA
SUPPRESSION DES UNIVERSITÉS**

- RENNES 2
- LYON 3
- CHAMBÉRY
- PAUL VALÉRY (MONTPELLIER)
- PAU
- AIX MARSEILLE UNIVERSITÉ
- SORBONNE UNIVERSITÉ

Le sous-investissement chronique de l'Université présente d'ores et déjà des conséquences mortifères pour nos établissements et nos conditions d'études. Le budget Bayrou va seulement les aggraver et creuser par là-même la tombe de l'Université publique.

A – COMMENT LES GOUVERNEMENTS LIBÉRAUX ÉTOUFFENT L'UNIVERSITÉ : ENTRE PREF ET MENACE DE MISE SOUS TUTELLE

Depuis la LRU (2007), les universités sont devenues autonomes financièrement, et sont donc responsables de leur propre budget. Cependant, leurs budgets restent en très large partie dépendants des subventions de l'Etat. Les universités doivent donc régulièrement elles-mêmes combler les carences financières de l'Etat.

Par exemple, en 2024, le point d'indice des fonctionnaires a été revalorisé par le ministre Stanislas Guérini, augmentant mécaniquement la rémunération des fonctionnaires des universités. Mais, pour les universités, le gouvernement a choisi de ne pas compenser cette hausse, les forçant à prendre en charge sur leurs budgets la hausse des rémunérations. On trouve plusieurs décisions du même ordre depuis 2017, dégradant mécaniquement la situation financière des universités.

Or, une université ne peut pas être trop en déficit, sous peine d'être mise sous tutelle par son rectorat d'appartenance. Une université mise sous tutelle subit alors une cure d'austérité d'une grande violence, avec des ruptures de contrat, des postes de fonctionnaires gelés, des frais d'inscription augmentés... cette situation s'est produite dans plusieurs universités ces dernières années, comme l'université de Rennes ou l'université Toulouse Jean-Jaurès, avec de graves conséquences sur les conditions d'études et de travail.

La seule façon pour une université d'éviter une mise sous tutelle est de se plier aux injonctions du rectorat et d'appliquer elle-même une cure d'austérité, que l'on appelle « plan de retour à l'équilibre financier » (PREF). Aujourd'hui, avec le manque criant de moyen des universités, ce sont des dizaines d'entre elles qui appliquent ou s'apprêtent à appliquer ces plans, là aussi avec des conséquences désastreuses : suppression de l'enseignement à distance, baisse de capacités d'accueil, gel de postes, suspension des recrutements... À chaque fois, l'université sort affaiblie.

B – L'ASPHYXIE DE L'UNIVERSITÉ, AU DÉTRIMENT DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET DE LA LUTTE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Selon l'Observatoire des VSS dans l'ESR, 1 étudiante sur 20 a été victime d'un viol et 1 étudiante sur 10 déclare avoir subi une agression sexuelle dans le cadre de ses études. Les premiers résultats statistiques du projet « Enquête sur les discriminations dans l'enseignement supérieur et la recherche en France » (ACADISCRI), soutenu par le Défenseur des droits, révèlent que 50,9% des salariés de l'enseignement supérieur et de la recherche, et 17,1% des étudiant·es déclarent avoir subi un traitement inégalitaire depuis leur entrée dans l'ESR. Ces chiffres sont par ailleurs très certainement sous-estimés en raison du faible degré de conscientisation, notamment chez les étudiant·es. Selon cette même enquête, les personnels de l'ESR catégorisés comme "Arabe ou Noir·es" subissent davantage de traitements inégaux, toutes inégalités confondues, que ceux catégorisés comme "Blanc·hes", avec une différence de 7,6 points de pourcentage. Le tableau ci-dessous montre aussi de forts taux de traitements inégaux validistes et LGBTphobes à l'encontre des agent·es de l'ESR.

TABLEAU 1

Proportion d'agents et agentes déclarant au moins une forme d'inégalité de traitement, par type d'actes et selon le motif discriminatoire perçu (en %)

	A DÉCLARÉ AVOIR SUBI UN FAIT AU MOINS UNE FOIS DEPUIS L'ENTRÉE DANS L'ESR	DONT % DÉCLARANT LE MOTIF PERÇU CI-DESSOUS						AUCUN MOTIF DISCRIMINATOIRE DÉCLARÉ
		SEXISME*	RACISME	LGBT-PHOBIE	CLASSISME	VALIDISME	APPARTENANCE SYNDICALE OU POLITIQUE	
Micro-agressions	38,3	10,7	7,9	2,1	--	--	--	28,4
Injures	21,4	2,9	0,9	--	2,6	3,0	3,5	15,1
Harcèlement moral	23,8	3,9	1,0	--	4,9	1,5	2,8	16,7
Discrimination perçue comme telle	22,0	5,0	3,8	--	5,4	3,1	3,4	13,1
Harcèlement et agressions sexuels	2,5	2,2	--	--	--	--	--	0,3
Menaces ou violence physiques	7,8	0,2	0,3	--	2,2	1,1	--	6,6
Ensemble des traitements inégaux	50,9	13,5	9,8	2,1	5,9	4,2	6,0	40,1

* ou rejet des hommes non-conformes aux normes de virilité.

Source : enquête ACADISCRI-Université Pilote, 2020 ; Consortium UPN-UCA-CRISIS.

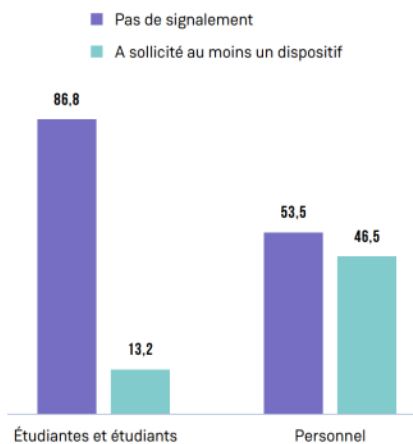
Champ : personnels de l'université Pilote, 2019-2020. N = 278.

Lecture : 38,3 % des personnels de l'université ont déclaré avoir subi des micro-agressions depuis leur entrée dans l'ESR, et 10,7 % ont déclaré le sexisme comme motif discriminatoire perçu.

NB : le motif de l'âge n'ayant pas été proposé, il est possible que parmi la catégorie « Sans aucun motif discriminatoire déclaré », certaines personnes aient été concernées par ce motif.

GRAPHIQUE 1

Part des victimes (%) ayant ou non signalé les discriminations auprès de différents services (internes et externes à l'université)



Champ : étudiantes et étudiants (n = 1 608) et personnel (n = 606) ayant déclaré au moins une forme de discrimination jugée grave, données pondérées²⁴.

Source : enquête ACADISCRI, 2021-2022, Consortium UPN-CRISIS-UCA.

Malgré ces chiffres alarmants, une autre enquête du projet ACADISCRI d'Avril 2024 révèle que très peu de ces traitements inégalitaires débouchent sur des dénonciations. Ainsi 86,8% des étudiant·es victimes de discriminations disent n'avoir jamais fait de signalement, tous services confondus. 3,7% des étudiant·es victimes de traitement inégalitaires l'ont signalé auprès d'un syndicat alors qu'1% seulement ont contacté le service égalité de l'établissement. Sur 46,5% de membres du personnel ayant signalé les traitements inégalitaires dont ils étaient victimes, seul·es 2,4% l'ont fait auprès du service égalité.

Par une enquête qualitative, ce rapport d'avril 2024 montre que les victimes de discriminations dans l'ESR ont l'impression que leur signalement ne servira à rien et restera sans conséquences à cause de l'inaction de l'institution. Ainsi, "Samia, étudiante en master, raconte qu'au fil de ses études, elle a fini par intérioriser l'idée selon laquelle « se plaindre, ça ne servira à rien »". Par exemple, 22,4% des signalements se sont soldés par des suites négatives pour la victime, et seules 16,4% des victimes déclarent que leur signalement a eu des effets positifs pour elles. 48,8% des signalements restent sans suite.

Ce faible taux de signalement est aussi dû à un manque de communication sur les droits des victimes. 59,9% des interrogé·es déclarent ne pas connaître le Service Egalité, celui-ci n'étant alors pas assez structuré.

Ces chiffres alarmants, vraisemblablement sous-estimés, démontrent la nécessité de politiques fortes de lutte contre les discriminations dans l'ESR. Le rapport ACADISCRI d'avril 2024 conclut que la réussite des missions Égalité ne pourraient avoir un impact positif sur la lutte contre les discriminations que si elles disposent de moyens humains suffisamment conséquents.

Ce n'est donc certainement pas par l'austérité imposée par le budget Bayrou que les services Egalité se développeront ni que les discriminations se résolveront. De plus, en novembre 2024, une soixantaine d'associations et collectifs féministes demandaient 2,6 milliards d'euros du budget de l'Etat pour éradiquer les violences sexistes et sexuelles. Les coupes budgétaires imposées par Macron et Bayrou sont donc aux antipodes des recommandations féministes.

L'Université étant un lieu où les VSS sont favorisées par les nombreux rapports de pouvoir, les 1,5 milliards d'euros de coupes budgétaires sont donc un frein majeur à la lutte globale contre les VSS et contre toutes les discriminations.

Ces coupes budgétaires sont aussi un frein à une meilleure accessibilité dans l'enseignement supérieur et la recherche pour les étudiant-es en situation de handicap. La mise en place de l'autonomie des universités a notamment engendré de fortes disparités dans l'accessibilité des ESH à l'enseignement supérieur. S'il y a eu une multiplication par 5 du nombre d'étudiant-es en situation de handicap dans l'ESR, ce chiffre ne se traduit pas forcément par une amélioration des conditions d'études. Les infrastructures sont très souvent inadaptées et le manque de moyens financiers empêche clairement d'investir pour changer cela : c'est le cas à Tours où les déficits retardent les travaux d'adaptation des amphithéâtres.

Les membres du personnel administratif et les enseignant-es manquent aussi cruellement de formation, ce qui empêche qu'un bon accompagnement soit mis en place. Les ESH sont alors parfois forcé-es de se réorienter dans des filières qu'ils n'ont pas choisies. Il est nécessaire d'allouer plus de moyens humains et financiers pour rendre l'ESR accessible aux personnes en situation de handicap, ainsi que d'égaliser les dispositifs. L'acte II de l'autonomie des universités et les coupes budgétaires sont alors directement responsables du validisme à l'Université.



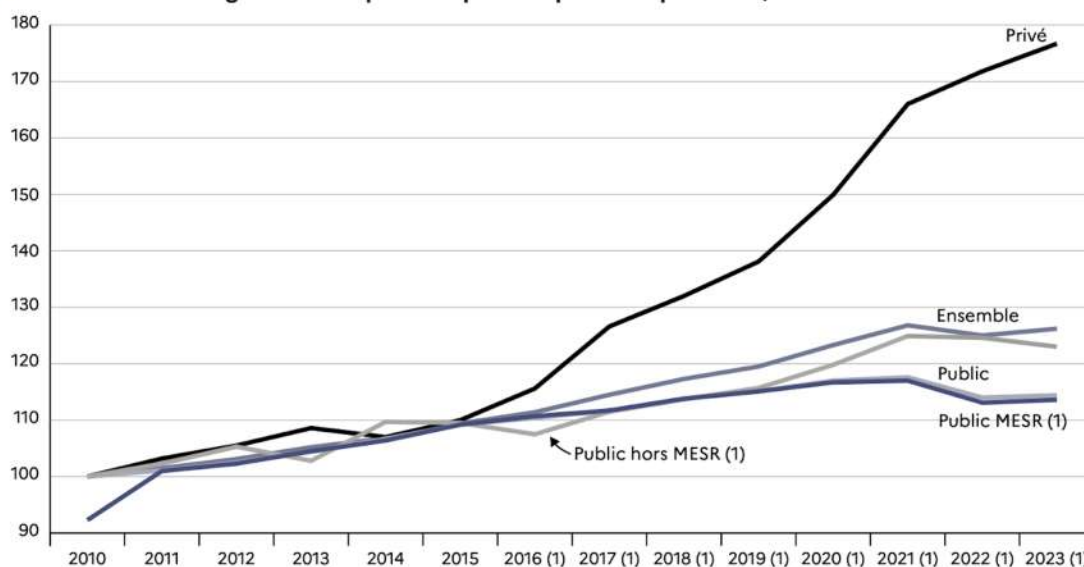
Un amphithéâtre vide en Janvier 2025 -
Photographie Union Étudiante ©

C – UN PROJET DE DESTRUCTION DE L'UNIVERSITÉ PUBLIQUE AU PROFIT DU PRIVÉ

Une des conséquences des politiques de destruction de l'enseignement supérieur public par les différents gouvernements est aussi le développement de l'enseignement supérieur privé. Les chiffres nous montrent que, depuis plusieurs décennies, la part du privé dans l'enseignement supérieur augmente, avec une accélération marquée depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir

Ainsi, en 2023, 26% des étudiant·es étaient inscrit·es dans un établissement privé, contre 13% en 2001. Cela représente une augmentation de 62,7% contre seulement 9,6% dans le public depuis 2013. Dans certaines filières, les étudiant·es sont même majoritairement inscrit·es dans des établissements privés, notamment dans les formations artistiques où près de 78% d'entre eux·elles sont concerné·es. Pourtant, de nombreuses formations proposées par ces établissements privés sont d'une qualité bien inférieure à celles proposées par le public, et jouent sur la peur engendrée par la sélection sur Parcoursup auprès des familles pour paraître séduisantes. Le coût de ces formations est souvent exorbitant et les arnaques sont nombreuses. Cette dynamique a largement été encouragée par le développement de l'apprentissage subventionné par l'État.

3 Évolution des enseignements supérieurs privé et public depuis 2010, base 100 en 2010



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

1. MESR : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Note : à partir de 2016, la forte augmentation des inscriptions dans l'enseignement privé est en partie due à une amélioration du dispositif de collecte. Les courbes « Public » et « Public MESR » sont quasiment confondues.

RERS 2024, DEPP, SIES

Au-delà du développement à outrance de l'enseignement supérieur privé, ce sous-financement chronique et ces choix politiques libéraux viennent également renforcer une sélection sociale et raciste à l'Université.





PARTIE 2

UN RENFORCEMENT DE LA SÉLECTION SOCIALE ET RACISTE À L'UNIVERSITÉ

Emmanuel Macron est le Président qui a mis en place la sélection en licence et en master, avec Parcoursup et MonMaster. Ce choix politique n'est qu'une façon de restreindre l'accès à l'enseignement supérieur à une petite élite, pour faire du reste des jeunes de la chair à patron dès le plus jeune âge. Cela se traduit notamment par une baisse du pourcentage d'étudiant·es issu·es de classe populaire au sein de l'Université, d'autant plus à mesure que l'on avance dans les diplômes.

Toutefois, Emmanuel Macron ne s'est pas arrêté à l'instauration d'une plateforme de sélection. C'est bien une politique de tri social et de compétition entre étudiant·es qui se joue désormais dans l'enseignement supérieur, accrue par les politiques de sous-financement du service public.

A – AVOIR UNE PLACE À L'UNIVERSITÉ : UN PARCOURS DU COMBATTANT

Aujourd'hui, l'accès à l'enseignement supérieur se fait de plus en plus difficile. En s'employant méthodiquement à détruire l'université publique, les gouvernements macronistes ont réduit drastiquement le nombre de places en licence et en master, renforçant de facto la sélection à l'Université. Alors que 60/75 universités étaient en déficit à la fin d'année 2024, un grand nombre d'entre elles ont réalisé des coupes nettes dans leur offre de formation.

30 000

**C'EST LE NOMBRE DE
PLACES EN MOINS À LA
RENTÉE 2025**

DONT

4 000

**SUPPRESSION
DE PLACES**



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**

*Chiffres internes de l'Union Étudiante issues des
Conseils d'Administration des universités

Des filières entières sont également menacées de suppression, notamment en sciences humaines et sociales (SHS), alors même que ces filières sont dans le viseur des gouvernements d'Emmanuel Macron depuis plusieurs années pour des raisons politiques.

PARCOURSUP EN 2025, UNE MACHINE À BROVER LES ÉLÈVES

Pour les jeunes bachelier·es, cette situation génère une angoisse importante en plein dépôt de candidatures pour Parcoursup et tend à faire d'eux des individus stratégiques, qui vont devoir calculer dans quelle filière il est préférable d'aller pour s'assurer d'avoir une place à l'Université.

Cette logique stratégie se voit renforcée cette année avec de nouvelles dispositions mises en place dans la plateforme de sélection. Sur Parcoursup, ont en effet été ajoutés des indicateurs mesurant le taux d'acceptation dans la formation, mais aussi le taux d'insertion professionnelle afin de renforcer la logique adéquationniste présente aujourd'hui dans l'enseignement supérieur français.

L'Union étudiante s'oppose avec force à ces nouveaux dispositifs qui ne visent qu'à écarter des milliers de jeunes de l'enseignement supérieur. Chaque jeune devrait pouvoir accéder à l'enseignement supérieur dans la filière et la ville de son choix pour obtenir le plus haut niveau de qualification. Dans la France d'Emmanuel Macron, cela est aujourd'hui impossible : **en 2024, 85 000 lycéen·nes étaient resté·es sans affectation.**

Cette politique de sélection à outrance vise à faire de la jeunesse une main d'œuvre bon marché, corvéable à merci, qui ne va pas être en mesure d'être protégée, ni socialement - sans aides sociales accessibles avant ses 25 ans - ni économiquement - sans diplôme qui est la meilleure protection contre le chômage.

UNE SÉLECTION DE PLUS EN PLUS VORACE EN MASTER

Plus de 90 000 étudiant·es n'avaient pas d'affectation en master en 2023 selon les derniers chiffres du SIES. Ce chiffre, aussi effarant soit-il, n'est que le reflet de l'accroissement significatif de la sélection à l'entrée du master ces dernières années.

En 2016 était instaurée la sélection à l'entrée du M1 dans la loi, marquant une nouvelle étape de la libéralisation de l'enseignement supérieur. Depuis, l'accès au master est devenu de plus en plus difficile du fait du sous-investissement chronique des gouvernements successifs dans l'enseignement supérieur, particulièrement néfaste dans un contexte de hausse démographique.

Le premier quinquennat d'Emmanuel Macron a ainsi été marqué par une explosion du nombre d'étudiant-es sans master, avec un nombre de saisines auprès du rectorat qui a triplé entre 2017 et 2021. Face à cette situation dramatique, le gouvernement a fait le choix de l'inaction. A l'été 2021, le ministère avait annoncé la création de 4 000 places. Pourtant, le collectif Vite Mon Master a montré que 1 000 avaient en réalité été supprimées à cette même rentrée.

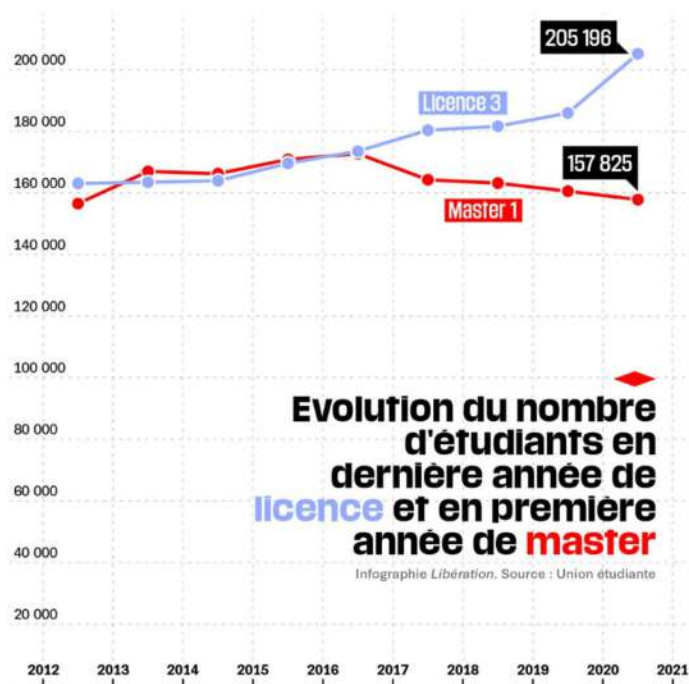
-74%
DE PLACES EN M1
QU'EN L3 DANS LES
FILIÈRES EN TENSIONS

2 896
PLACES
EN MOINS

EN MASTER QU'EN
TROISIÈME ANNÉE
DE LICENCE POUR
L'ANNÉE 2023 À
RENNES 2

Mon Master était censée “cartographier les places manquantes en master” et optimiser de cette façon leur remplissage selon le Ministère. Cette approche erronée est basée sur le postulat infondé qu'il n'existe pas de réel problème de manque de places mais seulement un problème de répartition des étudiant-es. Pourtant, les données montrent au contraire un manque global de places sur tout le territoire, en particulier dans certaines filières.

Dans les trois filières les plus en tension – le droit, la psychologie et les Sciences de la vie – le nombre de places proposées sur la plateforme est très en deçà des effectifs de ces filières respectives en L3. En psychologie par exemple, on compte seulement 6 000 places sur Mon Master, pour 16 000 étudiant-es de L3 (d'après les données de 2021 - 2022). C'est pourquoi la mise en œuvre de la plateforme ne permet en rien de répondre au véritable problème de l'entrée en master : le manque de places.



Cette année, le bilan de Mon Master s'annonce des plus funestes aux vues des coupes sèches réalisées dans les formations et des analyses du SIES. Tous les éléments sont réunis pour faire craindre un renforcement de la sélection en master pour la rentrée 2025. Des mesures doivent être prises en urgence pour augmenter massivement le nombre de places en master, comme en licence, pour éviter une hémorragie en septembre, avec plus de 100 000 étudiant·es qui se retrouveraient sur le bord du chemin, abandonné·es par un système d'enseignement supérieur qui ne cesse d'être toujours plus sélectif.

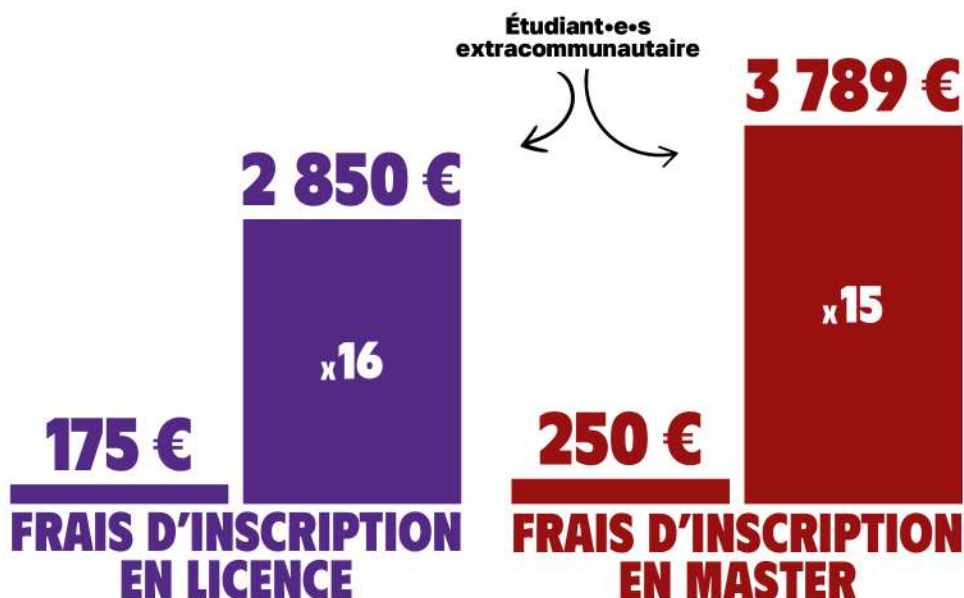
Cette sélection est avant tout une sélection sociale et raciste. Sociale, car seul·es 8% des étudiant·es en master sont issu·es de classe populaire - un chiffre en baisse depuis 2017. Raciste, comme le démontre une enquête de l'Observatoire des inégalités dans l'Enseignement supérieur. Celle-ci pointe le fait que les étudiantes avec un prénom et un nom présumés juifs et maghrébins reçoivent moins de réponses positives pour leurs candidatures en Master que les étudiantes au profil majoritaire (avec les prénoms Chloë, Manon, Emma et les noms Martin, Bernard, Dubois).

B – LA GÉNÉRALISATION DES FRAIS D'INSCRIPTION COMME HORIZON

La sélection sous Macron est fondée sur une sélection par l'argent. En 2017, les Macron leaks annonçaient ce que nous savons désormais clairement aujourd'hui : le projet d'Emmanuel Macron pour l'enseignement supérieur est celui de la construction d'une université élitiste et marchande. Après Parcoursup et l'instauration d'une violente sélection à l'entrée en licence, Emmanuel Macron a poursuivi son travail de destruction de l'université publique par la mise en place du décret xénophobe et raciste Bienvenue en France.

BIENVENUE EN FRANCE : UNE POLITIQUE PUREMENT RACISTE ET XÉNOPHOBES QUI SE PLACE AU COEUR DE LA MATRICE NÉOLIBÉRALE D'EMMANUEL MACRON

En 2019, le gouvernement d'Edouard Philippe a mis en place le décret Bienvenue en France qui multiplie les frais d'inscriptions par 16 en licence et 15 en master pour les étudiant·es extra-européen·nes. Ce projet s'attaque directement aux étudiant·es du continent africain qui représentent près de 50 % des étudiant·es internationaux, et même 60 % si l'on ne prend en compte que ceux hors Union européenne.



Bienvenue en France a été annoncé comme un moyen d'augmenter l'attractivité de la France pour les étudiant·es, en offrant des conditions d'accueil et d'étude de qualité, avec comme ligne de mire l'accueil de 500 000 étudiant·es internationaux en 2027. Ainsi, le gouvernement assume surtout de faire financer aux étudiant·es l'Université et de contrevenir à la gratuité du service public l'enseignement supérieur. Cela s'inscrit pleinement dans la mise en concurrence internationale des universités reposant sur la course à la meilleure place dans le classement de Shanghai, toujours selon le paradigme où le prix du diplôme serait garant de la qualité.

Aujourd'hui il n'y a aucune obligation pour les universités d'appliquer les frais différenciés (malgré la tentative de rendre cela obligatoire via la loi Asile Immigration de 2024, retoquée par le Conseil constitutionnel). Néanmoins, le seuil d'exonération de 10% pour les étudiant·es, hors boursier·ères de l'Etat reste un moyen de contrainte sur les universités. En effet, pour les universités qui dépasseraient ce seuil des 10% il leur est demandé d'appliquer les frais différenciés ou de prendre en charge le dépassement de ces 10%.

Une action chaises vides pour matérialiser les coupes budgétaires
Décembre 2024 - Union Étudiante



C'est par cette contrainte que beaucoup d'universités justifient leur application des frais différenciés. Cela, alors même que, par exemple, la mise en place des frais différenciés ne représente qu' 1% du budget total de Aix-Marseille Université. Une décision loin de répondre au manque de moyen structurel de l'université, et qui pourtant précarise grandement les étudiant·es. Cela démontre qu'il s'agit avant tout d'une politique raciste et néo-coloniale, avec des critères d'autant plus flous qu'ils induisent en erreur les étudiant·es.

De plus, lors de la mise en place du plan Bienvenue en France, certaines universités ont choisi d'appliquer les frais différenciés alors qu'elles ne dépassent pas le seuil des 10% en 2019 comme Toulouse I (4,8%), Paris-II (3,1%)*. A l'inverse, certaines universités dépassent ce seuil et décident de ne pas appliquer les frais différenciés, se retrouvant à faire du rafistolage.

Les étudiant·es internationaux sont pris·es en tenaille par un gouvernement raciste et libéral qui sous-dote les universités et fait du chantage à l'amende monétaire et des universités qui acceptent d'en faire les premier·ères sacrifiées du désengagement de l'Etat dans un racisme et un néo-colonialisme décomplexé.

A l'Unistra, qui applique les frais différenciés pour les étudiant·es extracommunautaire en master, l'AES dorénavant majoritaire entend bien continuer à lutter contre Bienvenue en France comme elle a pu le faire avec un dossier de presse fort de 80 témoignages des conséquences indignes de l'application de Bienvenue en France. A Strasbourg, comme à Marseille ainsi que dans la quinzaine d'autres universités où s'appliquent Bienvenue en France, la mobilisation et la riposte s'organisent contre les politiques racistes, d'autant plus qu'en 1 an le nombre d'étudiant·es pour qui s'appliquent les frais différenciés a augmenté de 20% et approche les 10 000 étudiant·es.

*Miallier, A. (2023, 20 juin). Droits différenciés : seules 13 universités les appliquent complètement. AEF.



Emmanuel Macron rêve d'une Université à l'anglosaxonne. Comme au Royaume-Uni, il s'en est d'abord pris aux étudiant·es les plus vulnérables et les moins à même à s'organiser en visant les étudiant·es étranger·es. En janvier 2022, quelques mois avant la présidentielle, il affirmait clairement :

“On ne pourra pas rester durablement dans un système où l'enseignement supérieur est quasi-gratuit”.

Emmanuel Macron

La hausse des frais d'inscription concerne aujourd'hui des publics spécifiques et particulièrement précaires. Parmi elles et eux, le cas des étudiant·es en Enseignement à Distance.

ZOOM SUR LE PASSAGE EN FORCE DE LA HAUSSE DES FRAIS D'INSCRIPTION À L'UNIVERSITÉ DE CAEN

Depuis 1 an et demi et dès sa création, l'Union Pirate, désormais première organisation représentative étudiante de l'Université de Caen Normandie, se mobilise contre des décisions injustes qui menacent l'accès aux études pour les étudiant·es en Enseignement à Distance (EAD).

En mars 2024, suite à la mobilisation des étudiant·es concerné·es organisée par l'Union pirate, le syndicat a obtenu la suspension jusqu'à nouvel ordre des 400 € de frais supplémentaires qui leur étaient imposés. Ce vote au Conseil d'Administration envoyait un message fort pour le respect de l'égalité d'accès à l'éducation et la reconnaissance des spécificités du public EAD : principalement des femmes, souvent mères de famille, salariées, en situation de précarité ou en situation de handicap, habitant aux 4 coins de la France.

Pour elles, étudier à distance n'est pas un choix, mais une obligation due à leurs contraintes.



Pourtant, ces frais ont été réintroduits illégalement, apparaissant directement sur Parcoursup avant même le nouveau vote du Conseil d'administration le 7 février 2025, en contradiction avec les engagements précédents de la présidence et la décision du Conseil d'Administration. À cela, s'ajoute l'instauration d'un tarif de 350 € pour la télésurveillance des examens, une mesure qui pénalise encore davantage les étudiant·es contraint·es d'étudier à distance.

Cette décision est injuste à double titre, à la fois car il s'agit là d'une mesure discriminatoire et inégalitaire, mais aussi parce que les organisations étudiantes n'ont jamais été consultées.

VERS UNE GÉNÉRALISATION DES FRAIS D'INSCRIPTION

La généralisation des frais d'inscription est aujourd'hui en marche. Les libéraux comme Emmanuel Macron défendent un système par capitalisation, contre notre vision de la démocratisation avec un système par répartition, et ont déjà déployé des outils pour rendre l'université accessible selon ses moyens financiers. En vérité, la gratuité de l'Éducation consacrée dans la Constitution n'existe pas aujourd'hui. Les diplômes s'achètent : 175€ l'année en licence, 250€ l'année en master et plus de 391€ l'année en doctorat. A cela s'ajoute la CVEC, contribution sur la vie étudiante et de campus, qui s'élève aujourd'hui à 103€ et qui n'a cessé d'augmenter depuis sa création, alourdissant le coût des études (+12,6% en 6 ans).

Mais ces frais ne sont pas uniques à l'heure actuelle. En parallèle, des diplômes comme les diplômes d'établissements ne sont pas cadrés nationalement avec des frais qui peuvent donc monter sans limites. De nombreuses universités aujourd'hui possèdent des diplômes d'établissements aux frais plus élevés à côté des cursus classiques avec donc un enseignement supérieur à double vitesse dans un contexte de compétitivité.

De plus, les établissements ayant le statut de Grand Établissement peuvent déroger au Code de l'éducation et augmenter également leurs droits d'inscriptions à l'infini : actuellement 3 universités ont ce statut (Lorraine, Sciences Po Paris, l'Université Paris Dauphine - PSL) mais d'autres, comme Paris-Cité, veulent suivre cette voie pour passer d'un EPE (établissement public expérimental) à un GE.

Parmi ces différents modèles, celui de Sciences Po et de certains IEP est regardé avec beaucoup d'intérêt par certains. À Sciences Po, véritable laboratoire des politiques de libéralisation de l'ESR, des frais modulables en fonction des revenus des familles ont été instaurés dans les années 2000. Les frais d'inscription, qui représentaient 8 % du financement du coût de l'étudiant en 2004, en

représentaient 30 % en 2020. La dotation de l'État ne représente plus qu'un tiers du budget de Sciences Po aujourd'hui, contre deux tiers dans les années 2000. Que ce soient dans des rapports parlementaires ou dans les projets des écoles, comme les écoles d'ingénieurs, ou des universités, avec un questionnement autour de leur modèle économique, cet exemple de Sciences Po semble trouver de l'écho. Localement, l'Union étudiante s'est battue fermement contre leur augmentation l'an dernier et notre syndicat s'oppose à toute volonté de transposer ce modèle aux universités publiques.

L'AUGMENTATION DES DROITS D'INSCRIPTION POUR TOUSTES, UN HORIZON INDÉPASSABLE ?

Le système par répartition souhaité par quelques-uns consiste à vouloir réserver le diplôme à une élite et amener celle-ci à financer elle-même son diplôme. Cela n'est pas propre à la France : au Québec par exemple, en 2012, une réforme visait à augmenter massivement les droits d'inscription pour les étudiant·es. Grâce à la mobilisation, durant ce que l'on a appelé le Printemps Érable, cette mesure injuste n'a pas été appliquée !

Une petite musique se répand aujourd'hui dans les universités : la hausse des frais d'inscription pour toustes pour renflouer leurs caisses. Il n'y a aucune fatalité à ce que les présidences décident d'appliquer quelque hausse que ce soit. On entend ici et là que ces dispositions permettent d'augmenter le financement des universités. Or cela n'a jamais été le cas dans les autres pays, ni dans les universités ayant augmenté leurs frais d'inscription. Au contraire, plus les frais d'inscriptions augmentent, plus cela est un argument pour que l'État se désengage. Par exemple, le ministère a supprimé les financements dédiés à la gestion de l'accroissement automatique de la masse salariale avec l'ancienneté (GVT) avec l'idée que les universités devraient mobiliser leurs propres ressources pour le faire.

Il s'agit aujourd'hui d'un choix politique sur le modèle d'université que l'on souhaite. Augmenter les frais d'inscription pour toustes, c'est faire du savoir une marchandise comme une autre et fermer volontairement les portes de l'Université aux plus précaires pour ne former qu'une petite élite.

L'Union étudiante l'énonce clairement : ces augmentations ne passeront pas

Qu'elles soient décidées nationalement ou appliquées fac par fac, nous nous mobiliserons et nous mobilisons d'ores et déjà aujourd'hui pour barrer la route à cette politique. L'Université doit être ouverte à toustes, gratuite et émancipatrice.



PARTIE 3

LES JEUNES SOUS MACRON NE SONT QU'UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT

Les différents gouvernements d'Emmanuel Macron ont toujours eu pour doctrine de considérer l'ensemble de la société comme des données comptables ajustables au besoin. La jeunesse n'y échappe pas. En effet, les moyens financiers déployés pour les politiques d'accompagnement de la jeunesse dans son ensemble, et des étudiant·es en particulier, figurent parmi les cibles prioritaires des fossoyeurs des services publics ayant élu domicile au ministère des finances.

A – CRISE DU LOGEMENT ÉTUDIANT : LE GOUVERNEMENT FAIT EXPLOSER LA FACTURE DES ÉTUDIANT·ES ET NE RÉPOND PAS AUX BESOINS

Parmi les institutions les plus menacées, il faut évidemment mentionner le réseau des œuvres, les CROUS, qui a vu ses budgets être spectaculairement mis en difficulté, notamment dans ses missions relatives au logement. En effet, les compensations de l'État se font timides voire rares, notamment concernant la prise en charge de l'augmentation du coût de l'électricité ces dernières années. Le gouvernement, par les augmentations passées et ses menaces d'augmentation future fait preuve d'une volonté toujours plus grande de faire les poches aux étudiant·es les plus précaires, souvent logé·es dans les résidences CROUS.

Avec 175 000 logements Crous pour 3 millions étudiant·es (soit une place pour 12 étudiant·es), le réseau des œuvres semble aujourd'hui à bout de souffle pour abriter la population étudiante. Dans le même temps, après un échec d'un premier plan de construction de logements étudiants, l'ancienne ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche annonçait en 2023 la création de 35 000 nouvelles places supplémentaires d'ici à l'horizon 2027 dont 8 000 dès la première année. Pourtant dans son catalogue exhaustif des opérations immobilières menées en 2024, le réseau des œuvres ne listait que six nouvelles constructions pour un total de 952 places. En moyenne sur les cinq dernières années, le réseau des œuvres a construit ou pris en gestion 1 940 places seulement, loin du Plan 60 000 annoncé en grande pompe durant le premier quinquennat Macron.

Premier poste de dépense des étudiant·es, le logement représente aujourd'hui un frein important dans l'accès à l'enseignement supérieur, en particulier pour les étudiant·es les plus précaires et dans les villes avec un contexte immobilier tendu. La très forte inflation du marché de l'immobilier a fait des Crous la seule alternative pour les étudiant·es les plus précaires. Ainsi, le loyer mensuel moyen pour un logement étudiant est de 630€ dans le parc privé mais de 373€ pour les logements du Crous. A Paris, le loyer mensuel étudiant grimpe même au-dessus

de 900€. Par ailleurs, plusieurs années de gel des loyers ont permis à partir de 2020 de ne pas précariser plus encore des étudiant·es déjà soumis·es à une forte inflation, une augmentation des charges et une stagnation des bourses.

Pour autant le dégel voté en 2023 a plongé de nombreux·ses étudiant·es dans une situation difficile, avec une augmentation mensuelle d'environ 15€ alors que le reste à vivre moyen est inférieur à 50€ pour la moitié des étudiant·es. Pire, la nouvelle hausse des loyers prévue à la rentrée 2025, à hauteur de 3,26%, et déjà votée insidieusement dans les budgets initiaux des Crous en décembre 2024 entraînerait une nouvelle hausse de 12€ en moyenne. En deux ans ce sont plus de 7% d'augmentation, auquel s'ajoutent les 13% d'inflation sur ces deux ans alors que dans le même temps les bourses n'ont guère augmenté. Depuis 2017, c'est 987€ que doivent déboursier en supplément les étudiant·es chaque année. La hausse moyenne depuis 2017 atteint donc 16%, mais les loyers augmentent de 44% à Saint-Denis de la Réunion, 34% à Vannes et 30% à Brest ! Les Outre-Mer (Saint-Denis, Pointe-à-Pitre) sont les territoires qui connaissent les plus fortes hausse : jusqu'à +2319€ de loyer à l'année.

Cette cherté du logement s'accompagne de plus de très mauvaises qualités de logement. Plus d'un étudiant·e sur 10 occupe une chambre de moins de 9m², 63% des étudiant·es n'ont pas d'espace de travail personnel. 7 étudiant·es sur 10 souffrent de nuisances sonores dans leur logement et 1 étudiant·e sur 4 vit dans une passoire thermique.



Le gouvernement a volontairement décidé qu'il reviendrait aux étudiant·es précaires de payer les conséquences de ses politiques. En parallèle, nous déplorons que l'action de nos ministres successifs ne se traduise en réalité que par des effets d'annonce, qui ne répondent aucunement aux besoins criants de la crise du logement étudiant. Les gouvernements Macron ont adopté une posture unique depuis 2017 : celle d'un marchand de sommeil prêt à asphyxier toujours plus ses locataires.

B – 8 ANS SOUS MACRON : UNE FACTURE EXPLOSIVE LAISSÉE À LA JEUNESSE

Les 8 années de macronisme laissent des traces indélébiles, notamment sur les porte-monnaies des plus précaires. Depuis 2017, la situation économique des étudiant·es n'a cessé de se dégrader, iels sont exposé·es à des dépenses obligatoires qui ne cessent d'augmenter. Selon l'Union étudiante, les étudiant·es ont perdu 2 650€ de pouvoir d'achat sur la période 2017-2024. La facture laissée par Emmanuel Macron à la jeunesse est donc particulièrement salée.

Depuis 2017, nous assistons à une véritable explosion de la précarité étudiante. Outre la perte colossale de pouvoir d'achat des étudiant·es, la précarité alimentaire est devenue un enjeu majeur : 1 jeune sur 2 explique avoir déjà sauté un repas, 1 jeune sur 3 déclare avoir recours à l'aide alimentaire, les étudiant·es constituent par ailleurs plus de 200 000 bénéficiaires de l'aide alimentaire et y sont donc largement surreprésenté·es par rapport aux autres catégories de la population.

D'un point de vue des aides sociales étudiantes, le nombre de bénéficiaires des ASAP (aide spécifique allocation ponctuelle - aide financière ponctuelle délivrée par le CROUS) a augmenté de 20% depuis 2017. De la même manière, le temps passé par les étudiant·es travailleur·ses sur leur lieu de travail a augmenté de près de 18%. Ces activités rémunérées, souvent des emplois précaires sans lien avec les formations académiques poursuivies, constituent autant de temps d'étude sacrifiés sur l'autel de la précarité.

L'ensemble de ces éléments doivent être considérés pour ce qu'ils sont, un bilan. Le casier judiciaire d'un pouvoir macroniste toujours plus enclin à déployer une violence institutionnelle contre les plus précaires et à réprimer les aspirations de la jeunesse.

Dans une société française où près de 85% des jeunes vivent sous le seuil de pauvreté, le gouvernement choisit systématiquement d'opérer des coupes budgétaires dans le secteur de la jeunesse lorsque le cadre austéritaire se resserre. Une telle attitude à l'encontre de la jeunesse n'est que le reflet d'un profond mépris pour celle-ci et d'une volonté de laisser perdurer les inégalités de toutes sortes qui marquent durement la jeunesse et qui se répercutent ensuite sur l'ensemble de la société. En bref, la politique d'Emmanuel Macron est une insulte au principe d'égalité des chances.

C – LES APPRENTIS ET SERVICES CIVIQUES, VARIABLE D'AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE

Les apprentis, nouvelle cible du gouvernement

Le passage en force du budget Bayrou par le biais de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution a été le théâtre de nombreuses injustices scandaleuses. Parmi celles-ci, on retrouve la soumission des apprenti·es aux deux impôts que sont la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), deux impôts dont iels été exempté·es jusqu'alors.

La nouvelle loi de finance pour 2025 pose le principe selon lequel toute personne d'au moins 18 ans, percevant une rémunération au moins égale à 51% du salaire minimum, se voit considérée comme redevable du paiement de ces deux impôts. L'augmentation de l'assiette de ces deux impositions qui touchent donc désormais les personnes qui perçoivent au moins 900€ par mois constitue une attaque directement dirigée contre les apprenti·es, qui sont ici considéré·es uniquement d'un point de vue comptable comme une variable d'ajustement budgétaire par le gouvernement.

Concrètement, dans une volonté de rembourser une dette sociale provoquée délibérément par les différents gouvernements libéraux qui ont choisi de multiplier les cadeaux envers les plus riches et les grandes entreprises - par des exonérations de cotisations sociales notamment, le gouvernement prend le parti d'organiser une large opération de racket des apprenti·es, pourtant souvent payé·es seulement 900€ par mois.

Un chantage honteux aux services civiques pour éviter la censure

En février, le ministre des Finances a décidé de bloquer le renouvellement de l'ensemble des contrats de services civiques sous prétexte de l'absence de loi de finance dûment adoptée par l'Assemblée Nationale.

Aujourd'hui, bien qu'étant doté d'un budget imposé par la force, le chantage opéré sur les services civiques ne décroît pas. Le gouvernement annonce par exemple une diminution sensible des crédits alloués à ce dispositif, qui constitue une ressource de main d'œuvre notamment dans le milieu associatif. De plus, les coupes de dotations accordées aux collectivités territoriales constituent également des attaques contre le dispositif service civique auquel les collectivités ont fréquemment recours.

Certes, le dispositif service civique n'est pas exempt de critiques. L'Union étudiante déplore ce format de contrats précaires normalisant le travail quasi-gratuit et laissant des séquelles sur le reste de la vie professionnelle de l'individu. Toutefois, bien qu'imparfaits et insatisfaisants, les services civiques constituent un outil permettant à de nombreux·ses jeunes de moins de 25 ans de disposer d'une rémunération.

Si une telle situation ne peut nous satisfaire, l'attaque portée par le gouvernement Macron aux services civiques constitue une mise en danger immédiate de près d'une centaine de milliers de jeunes à travers le pays, les exposant délibérément à une situation de pauvreté aux seules fins d'une austérité budgétaire toujours plus stricte et violente.



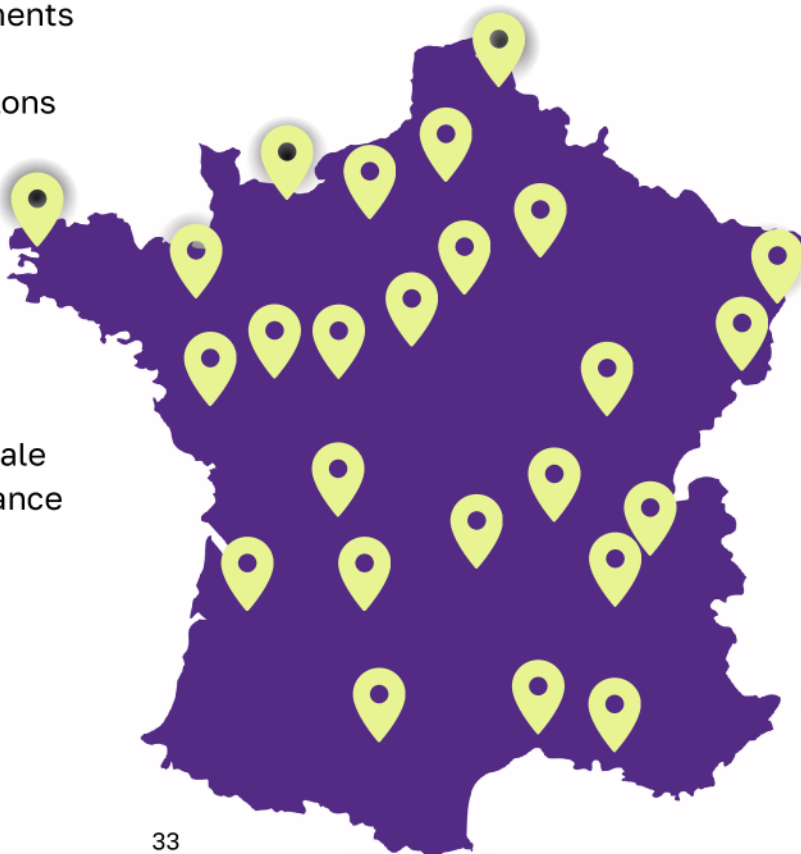


**CONCLUSION : LES ÉTUDIANT-ES
ORGANISENT LA RIPOSTE !**

Le 11 février, près de la moitié des universités étaient mobilisées contre l'austérité pour la 6e journée de mobilisation de l'Union étudiante. Chaque semaine les étudiant·es se font de plus en plus nombreux·ses à rejoindre le mouvement pour en finir avec ces politiques de casse de nos conditions d'études et de mise au pas, par le travail ou la précarité, telles qu'imposées par Emmanuel Macron depuis son arrivée à l'Élysée

À mesure que ce mouvement s'étend et gagne de nouvelles villes, la répression s'intensifie. Les présidences d'université ont pu perfectionner leur arsenal répressif face aux mobilisations contre la réforme des retraites ou de soutien au peuple palestinien ces derniers mois. Aujourd'hui, alors qu'ils alertaient sur le budget Barnier il y a encore quelques semaines, ils n'hésitent pas à envoyer les forces de l'ordre gazer, matraquer, voire arrêter les militant·es qui se mobilisent pour une autre Université. L'Union étudiante condamne cette répression et appelle les présidences à la responsabilité. Cette répression et ces réactions disproportionnées sont le symptôme d'un système et d'un gouvernement qui ont peur et qui cherchent à mater toute voix dissonante. Nos Universités doivent rester le lieu de l'émancipation de toustes et le sanctuaire de nos libertés.

Le mouvement ne s'arrêtera pas. D'ores et déjà, des perspectives ont été dressées pour les prochaines semaines. Sous l'impulsion de l'Union étudiante, l'intersyndicale ESR appelle à des journées de mobilisation les jeudi 20, 27, et 6 mars. À ces journées s'ajoutent deux dates importantes à la rentrée : les 11 et 13 mars pour amplifier le rapport de force, dans un mouvement de mobilisation générale des personnels et des étudiant·es. La fin de l'hiver austéritaire approche. Le mois de mars sera également marqué par de grands mouvements pour l'égalité et la dignité de toustes. Le 8 mars, nous appelons à nous mobiliser massivement pour une grève féministe. Le 22 mars, nous serons dans la rue pour manifester largement contre le racisme et le fascisme, qui s'incarnent notamment aujourd'hui par la construction d'une internationale réactionnaire mais aussi en France par le pacte Macron-Le Pen.



LES REVENDICATIONS DE L'UNION ÉTUDIANTE

POUR UNE UNIVERSITÉ FINANCÉE À HAUTEUR DES BESOINS

- une augmentation à hauteur de la baisse imposée par les gouvernements libéraux successifs depuis 2007, soit une hausse du budget par étudiant·e d'au moins 22%
- un budget alloué à la lutte contre les discriminations à la hauteur des besoins

POUR UNE UNIVERSITÉ OUVERTE À TOUSTES

- l'abrogation des plateformes de sélection Parcoursup et MonMaster
- la création en urgence de 100 000 places à la rentrée 2025 dont a minima 30 000 en master
- l'ouverture de 300 000 places au sein de l'Université publique et la construction de nouveaux établissements capables de faire face à la hausse démographique

POUR UNE UNIVERSITÉ GRATUITE

- la suppression du décret raciste Bienvenue en France et le remboursement immédiat de toutes les étudiant·es qui y sont assujetti·es
- le gel des frais d'inscription pour la rentrée 2025
- la suppression de la CVEC, taxe injuste contre les étudiant·es
- la suppression du paiement de la CSG pour les apprenti·es et alternant·es tel que passé en force par François Bayrou
- l'abandon de tout projet de hausse généralisée des frais d'inscription

POUR UNE UNIVERSITÉ ÉMANCIPATRICE ET UNE PROTECTION SOCIALE DE LA JEUNESSE

- la mise en place d'un revenu d'autonomie à hauteur minimal de seuil de pauvreté, soit 1216€/mois
- le gel immédiat des loyers CROUS, contre une augmentation de près de 300€/an dans certaines résidences dès septembre !
- l'instauration d'une sécurité sociale de l'alimentation





@union.etudiante_



@union.etudiante_



@unionetudiante.bsky.social



contact@union-etudiante.fr



union-etudiante.fr

CONTACTS PRESSE

presse@union-etudiante.fr

+33 6 44 73 83 25

